

ORDRE DU JOUR :

2018-03-13-01 : Approbation du compte rendu de la réunion du 13 février 2018
2018-03-13-02 : Compte fêtes et cérémonies : type de dépenses
2018-03-13-03 : Eclairage public – devis rue des Mares
2018-03-13-04 : Défense incendie rue de la Croix Billard
2018-03-13-05 : Questions diverses

Séance du 13 mars 2018

L'an deux mil dix-huit le treize mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 06 mars 2018, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Martial TESTON, Maire.

Etaient présents : Martial TESTON, Bernard DOLATA, Dominique BESNARD, Xavier BERNARD, Emmanuel ROY, Olivier DESERT, Guylaine BERTON, Emilie DYS, Claude LE FUR, Grégoire BOUILLON, Ghislaine BÉCEL, Valérie RAINEAU BOUCHER, Eric VARRET.

Etait excusé : Johan PION.

Grégoire BOUILLON a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018-03-13-01
APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 FEVRIER 2018

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu de la séance du 13 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2018-03-13-02
COMPTE FÊTES ET CEREMONIES : TYPE DE DEPENSES

Il est demandé au conseil municipal de délibéré sur les dépenses du compte 6232 (fêtes et cérémonies).

Ce compte recouvre les frais occasionnés par les fêtes communales (les vins d'honneur, gerbes, feux d'artifice).

DELIBERATION N° 2018-03-13-03
ECLAIRAGE PUBLIC : DEVIS RUE DES MARES

Monsieur le Maire présente l'estimatif du SIEIL pour ajouter un lampadaire dans la rue des Mares.

Le coût théorique est de 2 784,09 e H.T. La participation de la commune serait de 1 670.45 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de repousser cette dépense compte tenu du budget 2018.

DELIBERATION N° 2018-03-13-04
DEFENSE INCENDIE RUE DE LA CROIX BILLARD

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le coût de l'installation d'une borne incendie rue de la Croix Billard s'élèverait à plus de 10 000 €.

Il présente un devis pour l'installation d'une citerne pour un montant de 3 779,40 € T.T.C. qui pourrait être installée sur le parking de la Croix Billard. Il faut rajouter le coût d'un lit de sable et d'une clôture. Le remplissage sera pris en charge par le SIAEP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter le devis de l'entreprise BEISER d'un montant de 3 149.50 € H.T. et s'engage à faire lestravaux nécessaires à son installation.

DELIBERATION N° 2018-03-13-05
QUESTIONS DIVERSES

Luminaires avec détecteur de présence dans WC publics

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise LTSG ELEC d'un montant de 472.70 € T.T.C.
Le conseil municipal accepte ce devis.

Création d'un journal papier Richelais

Monsieur le Maire donne lecture du mail de M. Jean-Louis LAURENCE qui prépare un journal bimestriel sur les événements du Richelais qui serait vendu 3 €. Il demande à la commune :

- de fournir la liste des manifestations
- des idées pour d'éventuels sujets (entreprise, savoir-faire, patrimoine...)
- un lieu de vente du journal

Impayés loyers

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des impayés loyers. Il est décidé de :

- Poursuivre la procédure d'expulsion pour le 7, rue de la mairie,
- D'engager une procédure d'expulsion pour le 13, rue de la mairie
- D'adresser des lettres recommandées aux autres locataires en retard de loyers.

Le conseil municipal informe et discute des écoles, de l'installation d'un nouvel artisan plombier-chauffagiste (Nicolas MERCIER) et souhaite connaître les avantages et inconvénients de la création d'une commune nouvelle avec la commune de Courcoué.

La réunion de préparation du budget avec M. VIANO, receveur municipal, aura lieu le jeudi 22 mars à 14 h.

La prochaine réunion aura lieu le lundi 09 avril 2018.

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est déclarée close.

